

CHAMPIONNATS DE L'ESSONNE EPREUVES COMBINEES CJES & CHAMPIONNATS DE L'ESSONNE DE STEEPLE CJES

Samedi 16 et Dimanche 17 avril 2022

Stade Jean Moulin, 33 avenue de l'Armée Leclerc, 91600 SAVIGNY SUR ORGE

ENGAGEMENTS DES ATHLETES ET DES JUGES

Au plus tard le mercredi 13 avril 2022 à 23h59 sur le module d'engagement disponible sur cd91.athle.org

Officiels

Nombre d'officiels licenciés (diplômés ou non diplômés) à fournir par club et par journée (à inscrire sur le module d'engagement au moment des engagements) :

Nombre d'engagés	Nombre d'officiels
• 2 à 3	1
• 4 à 8	2
• 9 à 15	3
• + de 15	4

Confirmations de participations

Les athlètes (quelle que soit leur catégorie) se confirment auprès du secrétariat avant leur 1ère épreuve.

Les athlètes doivent également confirmer pour la 2ème journée.

Tout athlète ne prenant pas le départ d'une course ou ne réalisant pas au moins un essai sur un concours ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition. Il ne figurera pas au classement final. En cas d'abandon au cours de la compétition, l'athlète doit obligatoirement en avertir le juge Arbitre de la compétition. (article 200.11 des règles techniques des compétitions FFA - règle TR39.10 de World Athletics).

Point réglementaire particulier à ces championnats

Les athlètes masters participent aux épreuves séniors avec les règles de la catégorie sénior.

Afin de fluidifier la compétition et de faciliter les rotations, il ne sera autorisé que 8 essais dans les sauts verticaux (Hauteur et Perche) pour les catégories benjamins et minimes masculins et féminines.

Néanmoins, si la dernière hauteur est réussie, le concurrent se verra accorder une tentative à une hauteur supérieure jusqu'au 1er échec.

Programme de compétition

Les rotations indiquées sur le programme sont données à titre indicatif. Pour faciliter le déroulement de la compétition, le Directeur de réunion en accord avec le Juge Arbitre et l'avis consultatif du référent épreuves combinées du département peut être appelé à les modifier, tout en respectant les principes de base des compétitions d'épreuves combinées.

Samedi 16 avril 2022

09h00	Ouverture du secrétariat et constitution du jury Tétrathlon BEF Fin des confirmations Tétrathlon BEF (disque et javelot) à 9h30
10h00	tétrathlon Disque B/F (disque 600g, 50m haies, hauteur, 1000m)
10h00	tétrathlon Javelot B/F (javelot 400g, 50m haies, hauteur, 1000m)
12h00	Ouverture du secrétariat et constitution du jury heptathlon - octathlon - décathlon Fin de confirmation 30 minutes avant l'heure de la première épreuve
13h30	Décathlon JESM (100, longueur, poids, perche, 400m)
13h45	Décathlon CAM (100m, perche, poids, longueur, 400m)
13h45	Heptathlon MIF (hauteur, 80m haies, javelot, 100m)
14h00	Octathlon MIM (100m haies, Hauteur, Disque, Javelot)
14h30	Heptathlon CJESF (100m haies, poids, hauteur, 200m)
18h00	3000m steeple JESM puis 2000m steeple CAM
18h30	3000m steeple ESF puis 2000m CJF

Dimanche 17 avril 2022

09h00	Ouverture du secrétariat et constitution du jury Fin des confirmations 30 minutes avant l'horaire de la 1ère épreuve
10h00	Tétrathlon Javelot BEM (Javelot, hauteur, 50m haies, 1000m)
10h00	Tétrathlon Disque BEM (hauteur, 50m haies, disque, 1000m)
10h30	Octathlon MIM (100m, perche, poids 4kg, 1000m)
10h45	Décathlon JESM (110m haies, javelot, disque, hauteur, 1500m)
11h00	Décathlon CAM (110m haies, disque, hauteur, javelot, 1500m)
11h15	Heptathlon CJESF (Longueur, Javelot, 800m)
11h45	Heptathlon MIF (poids, longueur, 800m)